



Environment
Canada

Environment
Canada



The Great Lakes Cleanup Fund

GREAT LAKES ACTION PLAN

Great Lakes Environment Office
Environment Canada
Ontario Region

The Program

The Cleanup Fund is one component of the federal government's Great Lakes Action Plan launched in the Fall of 1989 to air restoration of Great Lakes water quality. Increased awareness of the threat of toxic chemicals led to the designation by the international Joint Commission of 43 Areas of Concern (AOC's) on the Great Lakes identified as major areas of contamination in the basin. Seventeen of these areas are Canadian, with five on boundary lines shared with the United States. The 1987 Protocol to the Canada-U.S. Great Lakes Water Quality Agreement committed both countries to give a high priority to efforts in the AOC's in order to improve overall water quality in the basin. The Cleanup Fund provides Environment Canada with \$5 million dollars to help develop and demonstrate technologies and remedial programs to meet federal responsibilities in Canadian Areas of Concern.

In each of the Areas of Concern, remedial actions are being developed by Remedial Action Plan (RAP) teams in consultation with Public Advisory Committees (PAC's). Staff from federal and provincial government departments work together with the public to develop and implement programs for restoring beneficial water uses in these areas. Practices for clean up include the assessment, removal and treatment of contaminated sediments, fish and wildlife habitat rehabilitation, the development and demonstration of innovative wastewater treatment technology for the control of urban runoff, and controlling rural water-point sources of pollution.

Joining Resources

A strong element of co-operation is emphasized through the Cleanup Fund's use of the principle "the polluter pays". Projects are referred to specific RAP teams for review and consultation with PAC's. Depending on the nature of the project, contributors can include federal, provincial, or municipal agencies as well as industry and interest groups.

Ecosystem Approach

The Great Lakes Water Quality Agreement embraces an ecosystem approach to restoring and maintaining the chemical, physical and biological integrity of the Great Lakes. Over the years, a large number of the fish populations and wildlife habitats in the basin have been lost or altered. Projects to aid restoration of habitats, thereby improving ecosystem health and productivity, are supported by the Cleanup Fund. In 1987, Canada and the United States signed the Protocol to the 1978 Great Lakes Water Quality Agreement (GLWQA) to strengthen its programs.

Since stewardship of the Great Lakes is a shared responsibility, Canada works toward the objectives of the GLWQA with Ontario and Quebec.

Great Lakes Action Plan Framework



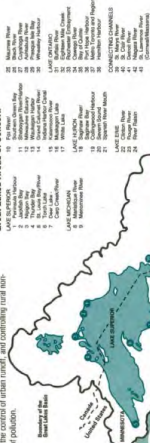
Under the Protocol, several new objectives were developed to reflect advances in the technological and social awareness of water quality issues in the Great Lakes basin. The Canadian government responded to these new priorities and issues by creating the \$225 million Great Lakes Action Plan (GLAP). The Action Plan is composed of three components:

1. Preservation Program — \$50 million dedicated to address the widespread contamination of the Great Lakes Basin ecosystem by toxic chemicals.
2. Health Effects Program — \$20 million committed to protecting human health from the effects of contaminants in the Great Lakes ecosystem.
3. Cleanup Fund — \$55 million allocated to the funding of projects designed to clean up the 17 Canadian Areas of Concern.

For further information contact:
Great Lakes Environment Office
Environment and Protection
Environment Canada
Toronto, Ontario
25 St. Clair Avenue East
M4T 1A2
(416) 973-8632



Great Lakes Areas of Concern





Environnement
Canada

Environnement
Canada



Le Fonds d'assainissement des Grands Lacs

LE PLAN D'ACTION POUR LES GRANDS LACS

Bureau de l'environnement des Grands Lacs
Environnement Canada
Région de l'Ontario

Le programme
Le Fonds d'assainissement des Grands Lacs est l'une des composantes du Plan d'action pour les Grands Lacs que le gouvernement du Canada a adopté en juin 1989. Ce programme vise à améliorer la qualité de l'eau dans le bassin des Grands Lacs et à réduire la pollution de l'air et à réduire la contamination des sédiments par les substances chimiques, biologiques et radioactives. Le programme vise à améliorer la qualité de l'eau dans le bassin des Grands Lacs. Dix-sept de ces secteurs se trouvent au Canada, dont cinq sur des cours d'eau servant de frontière avec les États-Unis. En vertu du protocole de 1987 de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, le Canada et les États-Unis se sont engagés à donner la priorité à des efforts dans les secteurs précités pour améliorer la qualité de l'eau dans le bassin des Grands Lacs. Le Fonds d'assainissement des Grands Lacs, Environnement Canada dispose de 50 millions de dollars par année pour financer des programmes de traitement des eaux. Ce programme d'assainissement lui permettrait au gouvernement fédéral de rembourser les obligations dans les secteurs préoccupants canadiens.

Dans chacun des secteurs préoccupants, une équipe chargée du plan d'action communautaire (PAC) aborde, en consultation avec les comités consultatifs publics (CCP), les mesures concrètes à prendre. Les fonctionnaires des gouvernements fédéral et provincial collaborent avec le public pour élaborer et mettre en œuvre des programmes visant à assainir l'eau dans ces secteurs. Parmi les priorités de l'assainissement, on trouve l'évaluation, l'installation et le traitement des sédiments contaminants, la réhabilitation de l'habitat des poissons et de la faune, la mise au point et la démonstration de techniques innovatrices de traitement des eaux usées pour contrôler les rejets de résiduels urbains, et la lutte contre les sources diffuses de pollution.

Allier les ressources

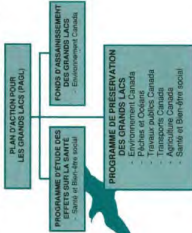
Le Fonds d'assainissement des Grands Lacs bénéficie d'un soutien de la part du public-privé, la collaboration y jouant un rôle très important. Les entreprises et les particuliers sont encouragés à participer à des programmes de conservation de l'eau. Selon la nature du projet, divers partenaires collaborent au processus, notamment des organismes bénévoles, provinciaux ou municipaux ainsi que des entreprises et des groupes d'intérêt.

Une approche fondée sur l'écosystème

En vue de restaurer et de préserver l'intégrité chimique, physique et biologique des Grands Lacs, l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs privilégie une approche fondée sur l'écosystème. Au cours des années, de nombreux tabourets de la faune et des poissons du bassin ont disparu ou ont été dégradés. Le Fonds d'assainissement appuie les projets qui visent à restaurer les habitats, donc à améliorer la valeur et la productivité de l'écosystème.

En 1987, le Canada et les États-Unis ont signé le protocole de l'Accord de 1983 relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs en vue de mettre en œuvre un programme établi en vertu de l'Accord. Ce programme vise à améliorer la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. Le Canada est préoccupé par les objectifs de l'Accord en collaboration avec l'Ontario et le Québec.

Structure du plan d'action pour les Grands Lacs



Ce protocole a permis de faire plusieurs nouveaux objectifs afin de tenir compte des progrès technologiques et sociaux liés à la connaissance des problèmes de qualité de l'eau dans le bassin des Grands Lacs. Pour donner suite à ces nouveaux objectifs, le gouvernement canadien a établi le Plan d'action pour les Grands Lacs (PAGL) de 125 millions de dollars. Ce plan comprend trois volets :

1. Le Programme de préservation dispose de 50 millions de dollars pour examiner la contamination généralisée de l'écosystème du bassin des Grands Lacs par des produits chimiques toxiques.
2. Le Programme d'études des effets sur la santé dispose de 20 millions de dollars pour protéger la santé de la population contre les effets des contaminants présents dans l'écosystème des Grands Lacs.
3. Le Fonds d'assainissement des Grands Lacs dispose de 50 millions de dollars pour financer des projets visant à assainir les 17 secteurs préoccupants canadiens.

Pour de plus amples renseignements.

voulez communiquer avec :
Bureau de l'environnement des Grands Lacs
Conservation et protection
Environnement Canada
25, avenue St. Clair est
Toronto (Ontario)
M4T 1R2
(416) 931-8022

Canada

Les grands lacs, secteurs préoccupants

- | | | | |
|----------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| LAC SUPÉRIEUR | 1. Havre Nipissin | 12. Région de l'Ontario | 27. Région de l'Ontario |
| | 2. Havre Nipissin | 13. Région de l'Ontario | 28. Région de l'Ontario |
| | 3. Havre Nipissin | 14. Région de l'Ontario | 29. Région de l'Ontario |
| | 4. Havre Nipissin | 15. Région de l'Ontario | 30. Havre Nipissin |
| | 5. Havre Nipissin | 16. Région de l'Ontario | |
| | 6. Havre Nipissin | 17. Région de l'Ontario | |
| | 7. Havre Nipissin | 18. Région de l'Ontario | |
| | 8. Havre Nipissin | 19. Région de l'Ontario | |
| | 9. Havre Nipissin | 20. Région de l'Ontario | |
| | 10. Havre Nipissin | 21. Région de l'Ontario | |
| | 11. Havre Nipissin | 22. Région de l'Ontario | |
| | 23. Région de l'Ontario | | |
| | 24. Région de l'Ontario | | |
| | 25. Région de l'Ontario | | |
| | 26. Région de l'Ontario | | |
| | 28. Région de l'Ontario | | |
| | 29. Région de l'Ontario | | |
| | 30. Havre Nipissin | | |



Publié avec l'autorisation de ministères de l'Environnement
Environnement Canada
Cat. No. 54-633-3/91-1 (85) • ISBN 1-407-96021-5